

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 26 mars 2013 à 14 h 30

« Compléments aux perspectives du système de retraite en 2020, 2040 et 2060 :  
les projections régime par régime »

<b>Document N°9</b>
---------------------

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>
---

**Perspectives 2020, 2040 et 2060**

**Le régime de retraite de base des salariés agricoles**

MSA salariés

*Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites*



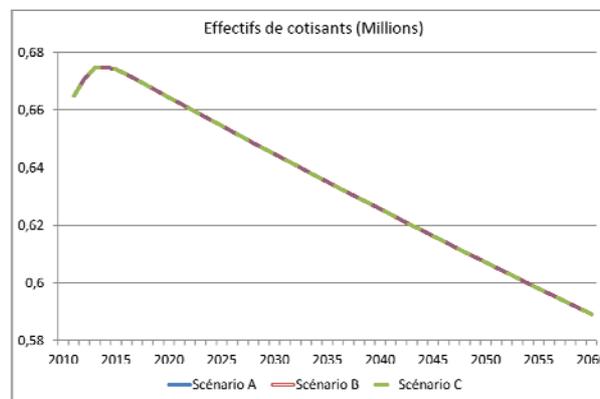
## Perspectives 2020, 2040 et 2060

### Le régime de retraite de base des salariés agricoles

Les salariés agricoles<sup>1</sup> relèvent, pour leur retraite de base, de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA), avec des règles de calcul alignées sur celles du régime général<sup>2</sup>.

#### 1. Les effectifs de cotisants et la masse des ressources

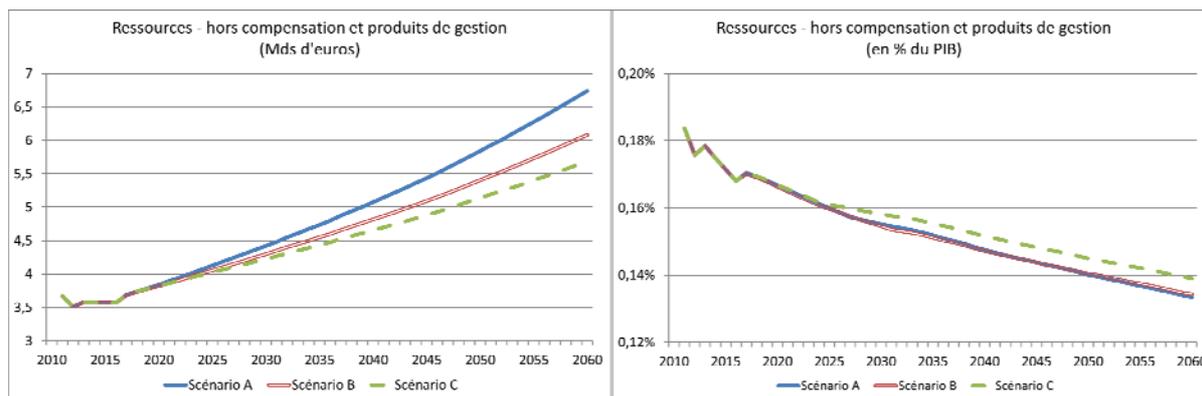
Poursuivant la tendance des dernières décennies, le **nombre de cotisants** au régime des salariés agricoles calculé en équivalent temps plein diminuerait d'environ 75 000 personnes entre 2011 et 2060, atteignant 590 000 cotisants en 2060. À court terme, entre 2011 et 2014, il augmenterait toutefois d'un peu plus de 10 000 personnes, avant de baisser de façon continue à un rythme de 0,3 % par an.



Les **ressources** du régime de base des salariés agricoles, hors compensation et produits financiers, proviennent, en 2011, de cotisations pour 64 %, d'impôts et taxes affectés (ITAF) et de diverses prises en charge de cotisations pour 36 %. Sur un total de 3,7 milliards d'euros en 2011 (0,18 % du PIB), près de 2,4 milliards proviennent ainsi de cotisations (0,12 % du PIB) et 1,3 milliard d'ITAF et autres prises en charge de cotisations (0,07 % du PIB). Sous l'hypothèse (au-delà de 2020) que la cotisation moyenne évolue comme le salaire moyen dans l'économie et que les ITAF évoluent comme le PIB, les ressources du régime s'élèveraient, en 2060, à 6,7 milliards d'euros dans le scénario A, 6,1 dans le scénario B et 5,7 dans le scénario C (un peu plus de 0,13 % du PIB), la part des ITAF et autres prises en charge de cotisations se réduisant légèrement.

<sup>1</sup> Tels que définis par l'article L.722-20 du Code rural.

<sup>2</sup> Ils relèvent de l'ARRCO pour leur retraite complémentaire.

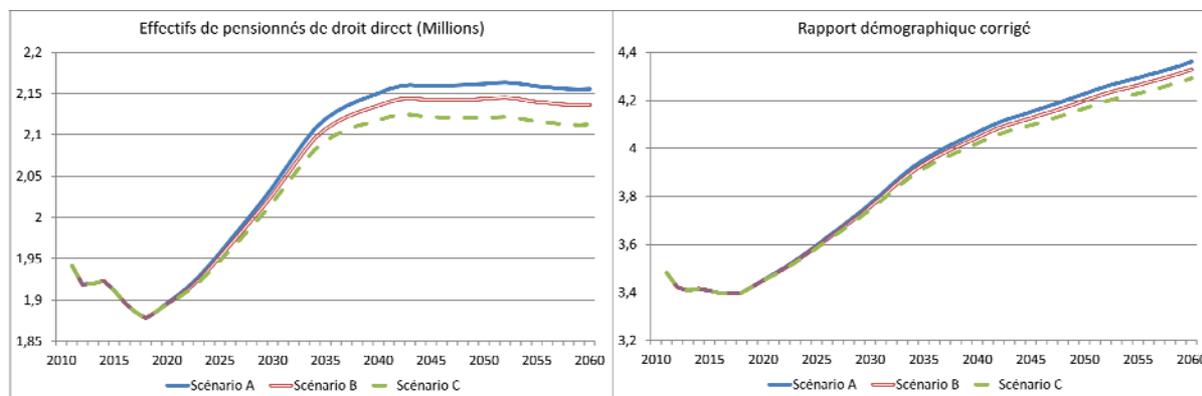


## 2. Les effectifs de retraités et la masse des pensions

Les effectifs de **retraités de droit direct** augmenteraient entre 0,5 % et 0,9 % par an jusque vers 2035 en raison de l'arrivée à l'âge de la retraite de générations nombreuses. Ils se stabiliseraient ensuite autour de 2,1 millions.

Les effectifs de **retraités de droit dérivé** augmenteraient, quant à eux, à un rythme moyen de 0,6 % par an à l'horizon 2020, avant de légèrement décroître, puis de progresser de nouveau à partir de 2040, mais à un rythme plus modéré de 0,2 % par an en moyenne.

Au final, le **rapport démographique corrigé**<sup>3</sup> du régime de base des salariés agricoles passerait de 3,5 à 4,3 retraités par cotisant entre 2011 et 2060.



Les salariés agricoles sont généralement affiliés à plusieurs régimes de base au cours de leur carrière<sup>4</sup> et, bien que les durées de carrière en tant que salarié agricole soient dispersées, elles sont en majorité courtes : en moyenne de 37 trimestres en 2011, elles devraient encore se raccourcir et atteindre 30 trimestres en 2060. Cela contribuerait à limiter le montant des pensions servies par le régime, ainsi qu'à reculer l'âge moyen de départ à la retraite, dans l'hypothèse où cette baisse ne serait pas compensée par de la durée validée dans un autre régime de base.

<sup>3</sup> Rapport entre, d'une part, la somme du nombre de retraités de droit direct et de la moitié du nombre de retraités de droit dérivé et, d'autre part, le nombre de cotisants, ici exprimé en équivalent temps plein.

<sup>4</sup> Parmi les anciens salariés agricoles ayant pris leur retraite en 2011, 97 % étaient polypensionnés.

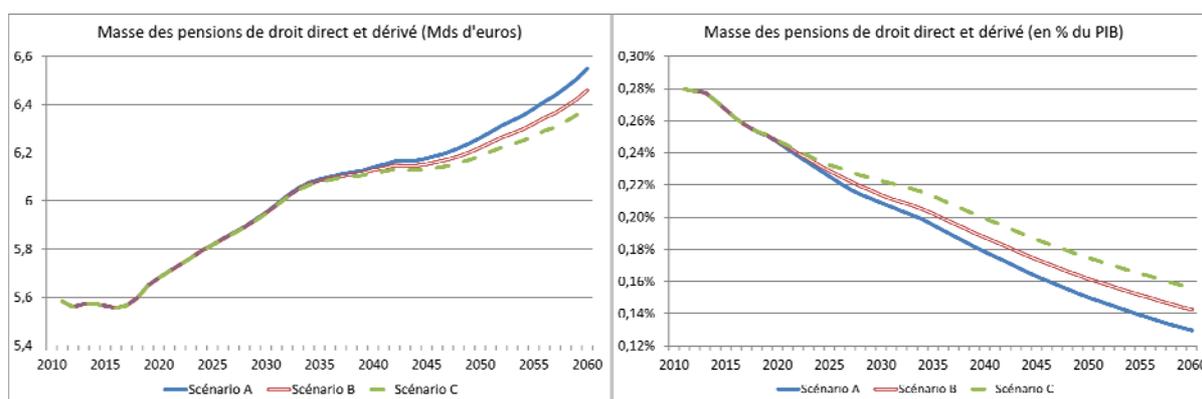
L'âge effectif moyen de départ à la retraite des salariés agricoles pourrait ainsi augmenter de plus d'un an entre 2011 et 2020, et de huit mois supplémentaires entre 2020 et 2040, date à laquelle il se stabiliserait autour de 63,8 ans<sup>5</sup>.

La mesure d'écrêtement du minimum contributif en fonction de la pension totale à partir de 2012 conduirait à réduire le nombre de bénéficiaires du minimum contributif de moitié (leur proportion parmi les nouveaux retraités passant de 75 % à 37 %) et le complément de pension attribué le cas échéant (de moitié selon les premières observations réalisées sur l'année 2012), ce qui expliquerait le décrochage par rapport aux années précédentes de la **pension de droit direct moyenne** servie par le régime de base des salariés agricoles. L'indexation sur les prix du minimum contributif participerait à la relative inertie de l'évolution de la pension moyenne.

Au total, la pension de base de droit direct moyenne des salariés agricoles augmenterait en termes réels de l'ordre de 0,6 % par an en moyenne jusqu'en 2020, puis stagnerait quasiment jusqu'en 2040, enfin, elle progresserait jusqu'en 2060, sous l'effet de la hausse des revenus avec, à terme, un rythme de croissance de l'ordre de + 0,5 % par an. Entre 2011 et 2060, la pension moyenne de droit direct versée par le régime de base des salariés agricoles passerait ainsi de 2 200 €/par an à environ 2 300 €/par an.

L'évolution modérée de la pension de droit direct moyenne et du nombre de retraités se traduirait par une faible augmentation de la **masse des pensions de droit direct** en termes réels, inférieure à celle du PIB. La masse des pensions de droit direct passerait ainsi de 4,2 milliards d'euros en 2011 (0,21 % du PIB) à 5,0 milliards d'euros en 2060 dans les trois scénarios (0,10 % à 0,12 % du PIB selon le scénario).

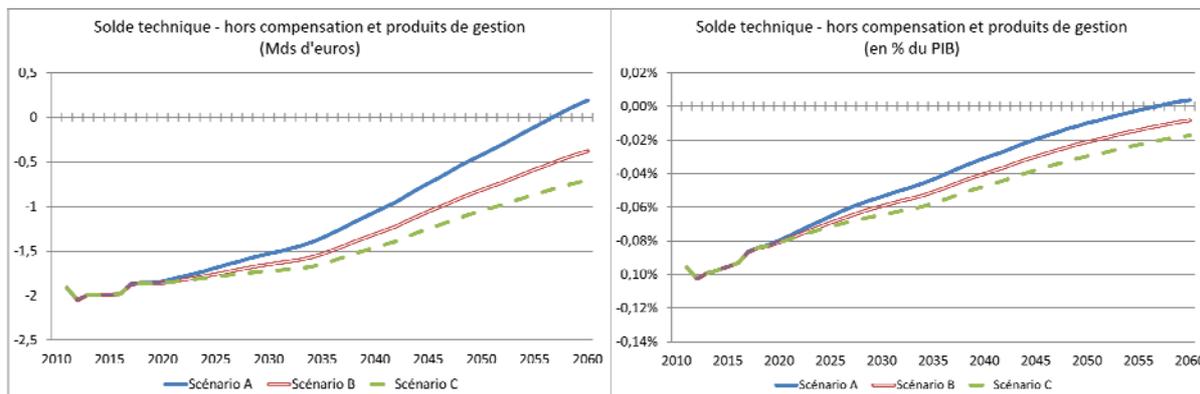
De même, la **masse totale des pensions** servie par le régime, de droit direct et dérivé, passerait de 5,6 milliards d'euros en 2011 (0,28 % du PIB), à environ 6,5 milliards d'euros en 2060 (0,13 % à 0,16 % du PIB selon le scénario).



<sup>5</sup> Cette évolution de l'âge moyen effectif de départ à la retraite est proche de celle prévue au régime général.

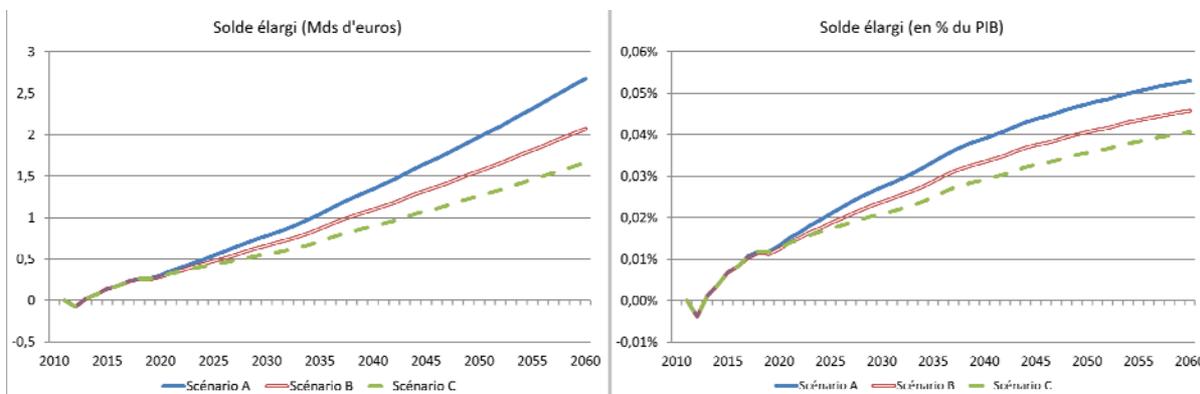
### 3. Les soldes financiers

Comme la masse des pensions servies par le régime augmenterait moins vite en projection que les ressources du régime, le **solde technique** s'améliorerait sur toute la période de projection. Le régime passerait ainsi d'un montant déficitaire d'1,9 milliard d'euros en 2011 (0,10 % du PIB) à un déficit, en 2040, de 1,1 milliard d'euros dans le scénario A, 1,3 milliard d'euros dans le scénario B et 1,5 milliard d'euros dans le scénario C. En 2060, le solde serait légèrement positif dans le scénario A, mais resterait déficitaire dans les scénarios B et C de respectivement 0,4 et 0,7 milliard d'euros (moins de 0,02 % du PIB).



En raison d'un rapport démographique très dégradé, la **compensation** représente une ressource importante du régime de base des salariés agricoles. En 2011, le transfert de compensation s'élevait à un peu plus de 2 milliards d'euros (0,10 % du PIB) et représentait 57 % de l'ensemble des ressources du régime. En 2060, il atteindrait de 2,5 à 2,6 milliards d'euros selon le scénario (environ 0,05 % du PIB) et ne représenterait plus que de 40 % (scénario A) à 45 % (scénario C) de l'ensemble des ressources du régime.

L'amélioration du solde technique et le maintien de transferts de compensation relativement élevés permettraient au régime, légèrement déficitaire en 2011, d'être excédentaire à très court terme, avec un **solde élargi** croissant, compris entre 0,9 milliard (scénarios B et C) et 1,3 milliard d'euros (scénario A) en 2040, et s'élevant en 2060 à 2,7 milliards dans le scénario A, 2,1 dans le scénario B et 1,7 dans le scénario C, soit de l'ordre de 0,05 % du PIB.



#### 4. Les effets des mesures prises depuis 2010

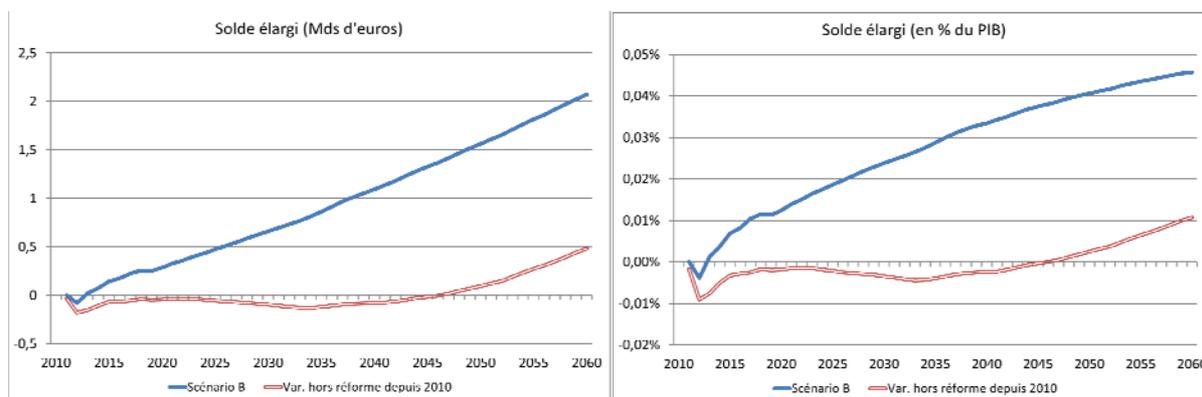
Les mesures prises depuis 2010, qui concernent le régime de base des salariés agricoles, modifient les âges légaux de départ à la retraite : le recul des bornes d'âge – de 60 à 62 ans pour l'âge d'ouverture des droits, de 65 à 67 ans pour l'âge d'annulation de la décote (réforme de 2010) –, et l'élargissement des possibilités de départ à la retraite anticipée, dans le cadre du dispositif pénibilité (réforme de 2010) et du dispositif longue carrière (décret du 2 juillet 2012).

Pour ce régime, a également été considéré parmi les mesures survenues depuis 2010, l'écrêtement du minimum contributif en fonction de la pension totale, décidé dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009, mais dont la mise en application a été repoussée à 2012 dans celle de 2011.

L'ensemble de ces mesures se traduiraient, toutes choses égales par ailleurs, par un recul de l'**âge effectif moyen de départ à la retraite** au régime des salariés agricoles d'un peu plus d'un an à compter de 2020. En l'absence de ces mesures, l'âge effectif moyen de départ à la retraite aurait été de 62,6 ans en 2060 (au lieu de 63,8 ans compte tenu des mesures prises).

Ces mesures auraient pour effet de réduire le nombre de retraités (300 000 retraités de droit direct en moins en 2060 par rapport au scénario en l'absence de ces mesures) et ainsi d'améliorer le rapport démographique corrigé, qui aurait été en 2060 de 4,9 retraités par cotisant en l'absence de ces mesures, contre 4,3 projeté.

Les mesures prises depuis 2010, en réduisant la masse des prestations servies tout en augmentant la masse des cotisations par rapport à un scénario en leur absence, contribueraient à améliorer les soldes financiers du régime. En l'absence de ces mesures, sous les hypothèses économiques du scénario B, le **solde** technique du régime de base des salariés agricoles aurait été très dégradé sur l'ensemble de la période de projection avec, en particulier, des déficits annuels de 2,2 à 2,5 milliards d'euros entre 2020 et 2040 (de l'ordre de 0,01 % du PIB), et le solde élargi ne serait devenu positif qu'à la fin des années 2040.



## MSA salariés – Résultats

<b>Ressources (hors compensation et produits de gestion)</b>						
	<b>2011</b>	<b>2020</b>	<b>2030</b>	<b>2040</b>	<b>2050</b>	<b>2060</b>
<b>Scé. A</b>	Cotisants (Millions)	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6
	Ressources (Mds d'euros)	3,7	3,8	4,4	5,1	5,8
	Ressources (% de PIB)	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%
<b>Scé. B</b>	Cotisants (Millions)	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6
	Ressources (Mds d'euros)	3,7	3,7	4,3	4,8	5,4
	Ressources (% de PIB)	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%
<b>Scé. C</b>	Cotisants (Millions)	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6
	Ressources (Mds d'euros)	3,7	3,8	4,2	4,7	5,1
	Ressources (% de PIB)	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%
<b>Masse des pensions</b>						
	<b>2011</b>	<b>2020</b>	<b>2030</b>	<b>2040</b>	<b>2050</b>	<b>2060</b>
<b>Scé. A</b>	Pensionnés de droit direct (Millions)	1,9	1,9	2,0	2,2	2,2
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	2 182	2 303	2 284	2 248	2 271
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	5,6	5,7	6,0	6,1	6,3
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
<b>Scé. B</b>	Pensionnés de droit direct (Millions)	1,9	1,9	2,0	2,1	2,1
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	2 182	2 304	2 276	2 231	2 237
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	5,6	5,6	5,9	6,1	6,2
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
<b>Scé. C</b>	Pensionnés de droit direct (Millions)	1,9	1,9	2,0	2,1	2,1
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	2 182	2 300	2 262	2 205	2 197
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	5,6	5,7	5,9	6,1	6,2
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
<b>Rapport démographique corrigé*</b>						
	<b>2011</b>	<b>2020</b>	<b>2030</b>	<b>2040</b>	<b>2050</b>	<b>2060</b>
<b>Scé. A</b>	3,5	3,5	3,8	4,1	4,2	4,4
<b>Scé. B</b>	3,5	3,4	3,8	4,0	4,2	4,3
<b>Scé. C</b>	3,5	3,4	3,7	4,0	4,2	4,3
* [Pensionnés de droit direct + (Pensionnés de droit dérivé / 2)] / Cotisants						
<b>Solde technique (hors compensation et produits de gestion)</b>						
	<b>2011</b>	<b>2020</b>	<b>2030</b>	<b>2040</b>	<b>2050</b>	<b>2060</b>
<b>Scé. A</b>	Mds d'euros	-1,9	-1,8	-1,5	-1,1	-0,4
	% de PIB	-0,10%	-0,08%	-0,05%	-0,03%	-0,01%
<b>Scé. B</b>	Mds d'euros	-1,9	-1,9	-1,6	-1,3	-0,8
	% de PIB	-0,10%	-0,08%	-0,06%	-0,04%	-0,02%
<b>Scé. C</b>	Mds d'euros	-1,9	-1,9	-1,7	-1,5	-1,0
	% de PIB	-0,10%	-0,08%	-0,06%	-0,05%	-0,03%
<b>Solde élargi</b>						
	<b>2011</b>	<b>2020</b>	<b>2030</b>	<b>2040</b>	<b>2050</b>	<b>2060</b>
<b>Scé. A</b>	Mds d'euros	0,0	0,3	0,8	1,3	2,0
	% de PIB	0,00%	0,01%	0,03%	0,04%	0,05%
	Situation financière cumulée en % de PIB		0,0%	0,3%	0,6%	1,0%
<b>Scé. B</b>	Mds d'euros	0,0	0,3	0,7	1,1	1,6
	% de PIB	0,00%	0,01%	0,02%	0,03%	0,04%
	Situation financière cumulée en % de PIB		0,0%	0,2%	0,5%	0,9%
<b>Scé. C</b>	Mds d'euros	0,0	0,3	0,6	0,9	1,3
	% de PIB	0,00%	0,01%	0,02%	0,03%	0,04%
	Situation financière cumulée en % de PIB		0,0%	0,2%	0,5%	0,8%

		Evolutions en moyennes annuelles					Croissance totale 2011-2060
		2011-2020	2020-2030	2030-2040	2040-2050	2050-2060	
Cotisants (%)	Scénario A	0,0%	-0,3%	-0,3%	-0,3%	-0,3%	-11,4%
	Scénario B	0,0%	-0,3%	-0,3%	-0,3%	-0,3%	-11,4%
	Scénario C	0,0%	-0,3%	-0,3%	-0,3%	-0,3%	-11,4%
Total des ressources (%)	Scénario A	0,5%	1,4%	1,4%	1,4%	1,4%	83,8%
	Scénario B	0,5%	1,2%	1,1%	1,2%	1,2%	65,8%
	Scénario C	0,5%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	54,9%
Pensionnés de droit direct (%)	Scénario A	-0,3%	0,7%	0,5%	0,1%	0,0%	11,0%
	Scénario B	-0,3%	0,8%	0,6%	0,0%	0,0%	10,0%
	Scénario C	-0,3%	0,7%	0,5%	0,0%	0,0%	8,8%
Pension annuelle moyenne de droit direct (%)	Scénario A	0,6%	-0,1%	-0,2%	0,1%	0,5%	9,2%
	Scénario B	0,6%	-0,1%	-0,2%	0,0%	0,4%	6,7%
	Scénario C	0,6%	-0,2%	-0,3%	0,0%	0,3%	4,1%
Masse des pensions (%)	Scénario A	0,2%	0,5%	0,3%	0,2%	0,4%	17,3%
	Scénario B	0,2%	0,5%	0,3%	0,2%	0,4%	15,7%
	Scénario C	0,2%	0,5%	0,3%	0,1%	0,3%	14,5%

Ressources (hors compensation et produits de gestion)		2011	2020	2030	2040	2050	2060
<b>Scé. B</b>	Cotisants (Millions)	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
	Ressources (Mds d'euros)	3,7	3,8	4,3	4,8	5,4	6,1
	Ressources (% de PIB)	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%
<b>Var. hors réforme depuis 2010</b>	Cotisants (Millions)	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
	Ressources (Mds d'euros)	3,7	4,0	4,5	5,0	5,7	6,4
	Ressources (% de PIB)	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%
<b>Masse des pensions</b>		<b>2011</b>	<b>2020</b>	<b>2030</b>	<b>2040</b>	<b>2050</b>	<b>2060</b>
<b>Scé. B</b>	Pensionnés de droit direct (Millions)	1,9	1,9	2,0	2,2	2,2	2,2
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	2 182	2 304	2 276	2 231	2 237	2 328
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	5,6	5,7	5,9	6,1	6,2	6,5
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%
<b>Var. hors réforme depuis 2010</b>	Pensionnés de droit direct (Millions)	1,9	2,0	2,3	2,4	2,5	2,5
	Pension annuelle moyenne de droit direct (euros)	2 168	2 283	2 380	2 453	2 544	2 667
	Pensions de droit direct et dérivé (Mds d'euros)	5,6	6,2	6,9	7,5	7,9	8,3
	Pensions de droit direct et dérivé (% de PIB)	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
<b>Rapport démographique corrigé*</b>		<b>2011</b>	<b>2020</b>	<b>2030</b>	<b>2040</b>	<b>2050</b>	<b>2060</b>
<b>Scé. B</b>		3,5	3,4	3,8	4,0	4,2	4,3
<b>Var. hors réforme depuis 2010</b>		3,5	3,6	4,1	4,5	4,7	4,9
* [Pensionnés de droit direct + (Pensionnés de droit dérivé / 2)] / Cotisants							
<b>Solde technique (hors compensation et produits de gestion)</b>		<b>2011</b>	<b>2020</b>	<b>2030</b>	<b>2040</b>	<b>2050</b>	<b>2060</b>
<b>Scé. B</b>	Mds d'euros	-1,9	-1,9	-1,6	-1,3	-0,8	-0,4
	% de PIB	-0,10%	-0,08%	-0,06%	-0,04%	-0,02%	-0,01%
<b>Var. hors réforme depuis 2010</b>	Mds d'euros	-2,0	-2,2	-2,4	-2,5	-2,3	-2,0
	% de PIB	-0,10%	-0,10%	-0,09%	-0,08%	-0,06%	-0,04%
<b>Solde élargi</b>		<b>2011</b>	<b>2020</b>	<b>2030</b>	<b>2040</b>	<b>2050</b>	<b>2060</b>
<b>Scé. B</b>	Mds d'euros	0,0	0,3	0,7	1,1	1,6	2,1
	% de PIB	0,00%	0,01%	0,02%	0,03%	0,04%	0,05%
	Situation financière cumulée en % de PIB		0,0%	0,2%	0,5%	0,9%	1,3%
<b>Var. hors réforme depuis 2010</b>	Mds d'euros	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,1	0,5
	% de PIB	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%
	Situation financière cumulée en % de PIB		0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%	0,0%

		Evolutions en moyennes annuelles					Croissance totale 2011-2060
		2011-2020	2020-2030	2030-2040	2040-2050	2050-2060	
<b>Cotisants (%)</b>	Scénario B	0,0%	-0,3%	-0,3%	-0,3%	-0,3%	<b>-11,4%</b>
	Var. hors réforme depuis 2010	0,0%	-0,3%	-0,3%	-0,3%	-0,3%	<b>-11,4%</b>
<b>Total des ressources (%)</b>	Scénario B	0,5%	1,2%	1,1%	1,2%	1,2%	<b>65,8%</b>
	Var. hors réforme depuis 2010	0,9%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	<b>74,2%</b>
<b>Pensionnés de droit direct (%)</b>	Scénario B	-0,3%	0,7%	0,5%	0,1%	0,0%	<b>11,0%</b>
	Var. hors réforme depuis 2010	0,6%	1,0%	0,7%	0,2%	0,0%	<b>27,2%</b>
<b>Pension annuelle moyenne de droit direct</b>	Scénario B	0,6%	-0,1%	-0,2%	0,0%	0,4%	<b>6,7%</b>
	Var. hors réforme depuis 2010	0,6%	0,4%	0,3%	0,4%	0,5%	<b>23,0%</b>
<b>Masse des pensions (%)</b>	Scénario B	0,2%	0,5%	0,3%	0,2%	0,4%	<b>15,7%</b>
	Var. hors réforme depuis 2010	1,0%	1,1%	0,9%	0,6%	0,5%	<b>48,1%</b>